**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 124 (1979)

**Heft:** 11

**Buchbesprechung:** Revues

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift N° 10, octobre 1979

En tête de ce numéro, un compte rendu des manœuvres «Kanacknuss» du corps d'armée de campagne 4 par le cdt de corps Blocher. Le directeur d'exercice expose les buts qu'il poursuivait et qui, à eux seuls, démontrent l'ampleur de la manœuvre. Il s'agissait en effet de:

- maîtriser les problèmes d'une mobilisation de guerre perturbée;
- donner des ordres sous la pression du temps (et donc de renoncer la plupart du temps à la forme écrite);
- mettre en valeur le combat interarmes;
- promouvoir la mobilité sur le champ de bataille;
- maîtriser les problèmes logistiques;
- instruire la défense générale en permettant la collaboration avec les états-majors et des troupes de défense civile :
- faire, dans la partie concernée du pays, une démonstration de puissance et de participer ainsi à l'effort de dissuasion.

Le cdt CA camp 4 rappelle le déroulement de l'exercice, en critique les différents aspects et conclut à la nécessité d'accroître la mobilité de nos régiments d'infanterie en les mécanisant, à la valeur de la donnée d'ordres uniquement verbale aux échelons compagnie et bataillon, et à la nécessité, quoi qu'on en dise, de réaliser de telles manœuvres à l'échelon le plus élevé.

Le lt-colonel R. Jagmetti se penche sur les problèmes que pose la motorisation dans notre armée. Sont notamment évoquées la diminution à venir du nombre de véhicules disponibles (qui ne devrait pas descendre en dessous d'un certain seuil) et l'aptitude différenciée des véhicules militaires et des véhicules de réquisition. Il est intéressant de noter à quel point les véhicules réquisitionnés présentent une capacité de transport plus élevée que celle des seuls véhicules militaires. A titre d'exemple, un certain bat fus mont, dont la capacité de transport est de 41 tonnes au CR (vhc militaires uniquement) serait de 138 tonnes en cas de service actif. Cela étant, il faut constater que l'aptitude au service en campagne des véhicules de réquisition tend à baisser, en raison même de leur modernisme et de l'augmentation de leurs poids et dimensions.

Le colonel EMG Erich Sobik étudie la DCA des troupes terrestres soviétiques. A l'échelon bataillon, apparaissent les mitrailleuses DCA des véhicules blindés d'accompagnement; à l'échelon régiment, des batteries DCA dont la mission est principalement de combattre les avions volant à basse altitude et les hélicoptères. Quant à la division, elle dispose d'un régiment DCA à 5 batteries dont le tir est guidé par radar.

Relevons, enfin, l'étude de Hartmut Schauer sur l'armée américaine en Europe, dans laquelle l'auteur passe en revue les troupes (Ve et VIIe Corps notamment), leurs moyens et les missions qui leur sont dévolues.

# Protection civile Nº 10, octobre 1979

Deux articles de fond sont consacrés à la collaboration entre la Protection civile et l'armée. Dans le premier est décrit le mécanisme des secours civils et militaires en cas de catastrophe. L'engagement des moyens militaires est réglé par l'ordonnance de septembre 1976, mais il est loisible à la troupe d'apporter une aide immédiate dans son secteur de stationnement ou de travail, et cela à la seule initiative de son chef. C'est ce que l'on nomme l'aide spontanée. Celle-ci est ultérieurement — pour autant que les circonstances l'exigent — complétée ou remplacée par les secours coordonnés par un office du DMF chargé de la coordination et de la direction des secours en cas de catastrophe.

Dans le second article, c'est le problème spécifique de la collaboration des organismes de Protection civile avec les troupes de PA qui est abordé en détail.

### Revue de l'OTAN N° 5, octobre 1979

Le général Zeiner Gundersen, président du Comité militaire de l'OTAN, se livre à une appréciation de la situation politico-stratégique. Il en ressort principalement l'actuelle infériorité de l'OTAN sur le Pacte de Varsovie, les efforts actuellement fournis pour réduire ce déséquilibre (efforts contrecarrés par la situation économique et notamment par les prix du pétrole), et finalement, l'importance qu'il y a, aux yeux de l'OTAN, à ne pas se laisser payer de mots mais à bien considérer les faits et les actes des Soviétiques et de leurs partenaires.

Ce numéro donne encore le texte intégral de la déclaration faite le 10 septembre dernier par le Secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance affirmant la détermination des Etats-Unis à défendre l'Europe.

## Ejército Nº 476, septembre 1979

Deux articles sont consacrés à la défense antichar, lesquels, à des titres divers, méritent mention.

Dans le premier, le colonel d'infanterie Juan A. De La Lama évoque la question de la remise en état des blindés au combat. Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer les formations blinuées se lançant à l'assaut de l'adversaire avec leurs effectifs OEMT. On peut compter, dès le départ, avec l'absence de 2 chars par unité. Les chars sont soumis à des efforts peu communs, et leurs moteurs, plus peut-être que leur armement, sont mis à rude épreuve. Les possibilités de réparer existent, mais exigent un minimum de couverts, de moyens matériels et de personnel. De l'avis de l'auteur, un char de remplacement doit être prévu pour chaque char effectivement engagé dans le combat. Encore est-il plus facile de remplacer un canon ou une mitrailleuse qu'un blindé.

Sous le titre «La lutte antichar et ses répercussions possibles sur l'organisation de l'armée», le lieutenant-colonel d'infanterie Angel Santos Bobo, après avoir brièvement analysé l'armée américaine (dont la mécanisation poussée s'explique par le fait qu'elle peut être appelée à combattre hors de son territoire), examine ce que devrait être l'organisation de la défense espagnole. Le maintien de l'intégrité territoriale implique l'engagement de forces de riposte blindées. Mais celles-ci doivent pouvoir s'appuyer sur des éléments de défense statique fournis par l'infanterie sous forme de moyens d'observation (radars) et de feu (canons, engins guidés). Il importe, en outre, que les offensives de chars puissent être combinées avec le feu d'hélicoptères de combat.

De ce numéro, nous avons encore retenu les «Réflexions sur la nécessité d'établir un programme de relations publiques dans les forces armées» de Manuel Zabaleta Martinez. Le concept proposé consiste à articuler un programme interne et externe autour de trois idées forces:

- Les forces armées sont formées de tous les Espagnols et pour eux tous, sans distinction de classe ou d'idéologie.
- Leur mission fondamentale est de «garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Espagne, de défendre son intégrité territoriale et son ordre constitutionnel».
- Pour réaliser cette mission, l'armée doit pouvoir compter sur les moyens nécessaires : économiques, techniques et humains.